

fois ce débat national terminé, on peut ensuite légiférer, mais sans jamais perdre de vue la volonté de la population.

Mais nous n'avons pas eu droit à ce genre de débat. Nous avons eu droit à des promesses que l'on n'a pas tenues. Je disais donc qu'il n'y a pas eu de débat. Il a été question de l'universalité lors de la présentation d'une mesure financière qui n'a pas été complètement débattue parce que le gouvernement a présenté la motion d'attribution du temps. Le débat sur l'universalité de ces programmes sociaux a pris fin sans avoir été vidé. Et je crois que le gouvernement doit en être tenu responsable.

[Français]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le Président, je pense qu'on doit remettre le problème dans son contexte. Remettre le problème dans son contexte signifie, d'une part, prendre conscience d'une dette nationale qui est maintenant à 320 milliards de dollars et qui est une menace pour les Canadiens et les Canadiennes. Monsieur le Président, 320 milliards de dette, ce n'est pas du gâteau, c'est un problème majeur.

Et, partant de ce principe-là, si on regarde en 1969, monsieur le Président, c'était 12c. sur chaque dollar perçu qui étaient consacrés à notre dette. Si on regarde cette année, c'est 35c. Sur chaque dollar que le gouvernement canadien perçoit, 35c. s'en vont pour le paiement des dettes du Canada, dettes qui ont été accumulées durant l'ancienne administration. Si on veut dans le futur continuer à avoir des programmes sociaux, si on veut dans le futur s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes aient les programmes sociaux qu'ils veulent et auxquels ils ont droit, je pense que, dans une période où on parle de restrictions budgétaires, on se doit de regarder les Canadiens et les Canadiennes qui ont des revenus élevés et qui peuvent aider le gouvernement canadien à contribuer à cette dette nationale énorme.

Monsieur le Président, ce que l'on dit à 2 p. 100 de Canadiens qui ont des revenus supérieurs à 77 000 \$ par année, le revenu brut, vous allez rembourser au taux de 15 p. 100 une partie de la pension de sécurité de la vieillesse que vous recevez, 77 000 \$ de revenu brut et plus. Ce sont ces Canadiens et Canadiennes qui sont affectés par cette mesure-là. Je pense, monsieur le Président, que si on demandait à ces Canadiens et Canadiennes qui ont 65 ans et plus, qui ont un revenu de 77 000 \$ brut par année, s'ils ne sont pas prêts à redonner un peu plus au Canada que la personne qui a un revenu beaucoup plus faible, peut-être pas de gaieté de coeur, mais ils

### *L'ajournement*

vont admettre que ce n'est pas un besoin pour eux de recevoir une pension de sécurité de la vieillesse de la part du gouvernement canadien.

En terminant, monsieur le Président, je suis surpris de voir qu'il faut que j'explique cela encore à mon collègue du côté libéral. J'apprends qu'il y a deux jours à peine, lorsqu'il y a eu un congrès d'orientation des libéraux à Toronto, ils ont recommandé d'enlever les programmes sociaux pour les remplacer par un revenu annuel garanti. Ce qui veut dire implicitement de faire ce que le présent gouvernement fait en taxant de façon un peu plus élevée les gens à haut revenu.

Je m'aperçois, monsieur le Président, que vous me dites que mon temps de parole est terminé. Je vous remercie.

• (1750)

[Traduction]

### LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, j'interviens pour m'informer auprès du ministre d'État chargé de l'Habitation des effets de la TPS sur l'accessibilité financière au logement.

Le 28 novembre 1989, j'ai dit que si la taxe sur les produits et services s'applique à une nouvelle maison, c'est taxer un rêve. C'est une taxe sur les épargnes et sur un produit de première nécessité, le logement.

Le gouvernement a violé la promesse qu'il a faite de compenser les répercussions négatives de la TPS sur l'accessibilité à la nouvelle propriété, au logement. Ainsi, les possibilités d'accès à la propriété seront réduites, surtout dans des villes comme Toronto et Vancouver, où l'immobilier est très cher.

Le gouvernement devait s'assurer que la réforme de la taxe de vente n'aurait pas d'effet négatif sur l'accessibilité à la propriété et que les Canadiens auraient toujours la possibilité d'accéder à la propriété.

Une ristourne de 2,5 p. 100 est payable sur les nouvelles maisons de moins de 350 000 \$ qui constituent une résidence principale. Puis, la ristourne diminue rapidement pour atteindre zéro pour les maisons de plus de 450 000 \$.

La maison moyenne évaluée à environ 150 000 \$ sera taxée au taux de 4,5 p. 100, ristourne déduite. Le gouvernement conservateur a assuré à maintes reprises aux Canadiens que la ristourne garantit que la TPS ne rendra pas inabordable les maisons neuves au Canada. Je ne suis pas d'accord, et ma position s'appuie sur des chiffres et des calculs.